



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°75-2016-065

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

- 75-2016-04-15-011 - Arrêté préfectoral portant fermeture administrative du bassin de l'hôtel Maison Souquet sis 10 rue de Bruxelles à Paris (75009) (3 pages) Page 4
- 75-2016-05-25-014 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 3ème étage, porte n°15 de l'immeuble sis 87, rue de la Jonquière à Paris 17ème (3 pages) Page 8

Préfecture de Police

- 75-2016-05-26-014 - Arrêté n°DTPP 2016-476 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "POMPES FUNÈBRES SENOUF" situé 4 rue de Thionville 75019 PARIS. (2 pages) Page 12
- 75-2016-05-27-010 - Arrêté n°DTPP 2016-479 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "POMPES FUNÈBRES CONVENTION" situé 166 rue de la Convention 75015 PARIS (2 pages) Page 15
- 75-2016-05-30-005 - Arrêté n°DTPP 2016-491 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 190 rue du faubourg Saint Antoine 75012 PARIS. (3 pages) Page 18
- 75-2016-05-30-010 - Arrêté n°DTPP 2016-492 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 100 bis quai de la Rapée 75012 PARIS. (3 pages) Page 22
- 75-2016-05-30-011 - Arrêté n°DTPP 2016-493 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 48 avenue Mozart 75016 PARIS. (3 pages) Page 26
- 75-2016-05-30-017 - Arrêté n°DTPP 2016-494 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 9 rue des Batignolles 75017 PARIS. (3 pages) Page 30
- 75-2016-05-30-012 - Arrêté n°DTPP 2016-495 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 20 rue de la Granges aux Belles 75010 PARIS. (3 pages) Page 34
- 75-2016-05-30-014 - Arrêté n°DTPP 2016-496 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 124 avenue Émile Zola 75015 PARIS. (3 pages) Page 38

75-2016-05-30-013 - Arrêté n°DTPP 2016-497 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 74 avenue des Gobelins 75013 PARIS. (3 pages)	Page 42
75-2016-05-30-015 - Arrêté n°DTPP 2016-498 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 165 rue de la Convention 75015 PARIS. (3 pages)	Page 46
75-2016-05-30-008 - Arrêté n°DTPP 2016-499 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 5 avenue de la République 75011 PARIS. (3 pages)	Page 50
75-2016-05-30-004 - Arrêté n°DTPP 2016-500 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 3 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS. (3 pages)	Page 54
75-2016-05-30-016 - Arrêté n°DTPP 2016-501 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 212 rue de Charenton 75012 PARIS. (3 pages)	Page 58
75-2016-05-30-006 - Arrêté n°DTPP 2016-503 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 6 avenue de la Porte de Saint Ouen 75018 PARIS. (3 pages)	Page 62
75-2016-05-30-009 - Arrêté n°DTPP 2016-504 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services Funéraires - Ville de Paris" situé 166 rue Raymond Losserand 75014 PARIS. (3 pages)	Page 66
75-2016-05-30-007 - Arrêté n°DTPP 2016-505 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement "Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "RÉVOLUTION - OBSÈQUES.FR" situé 10 rue de Bellevue 75019 PARIS. (3 pages)	Page 70

Agence régionale de santé

75-2016-04-15-011

Arrêté préfectoral portant fermeture administrative du
bassin de l'hôtel Maison Souquet sis 10 rue de Bruxelles à
Paris (75009)



PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

Délégation Territoriale de Paris

Arrêté préfectoral
portant fermeture administrative du bassin de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET,
sis 10, rue de Bruxelles à Paris (75009)

LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1332-1 à L.1332-9 et notamment son article L.1332-4 relatifs aux piscines et baignades et D.1332-1 à 13 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines ;

VU l'arrêté interministériel du 7 avril 1981 modifié fixant les dispositions techniques applicables aux piscines ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013173-0001 du 25 juin 2013 relatif à la surveillance de la qualité de l'eau des piscines autres que celles réservées à l'usage personnel d'une famille ou d'usage exclusivement médical dans le département de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°201646-0028 du 15 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

VU les courriers du 20/01/2016 et du 23/02/2016 adressés au président de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET par la délégation territoriale de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France lui demandant de mettre en œuvre les actions nécessaires pour rétablir une qualité d'eau conforme aux normes et lui rappelant que l'eau de sa piscine doit satisfaire aux exigences de qualité fixées par la réglementation ;

VU le courrier du 11/03/2016 adressé au président de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET par la délégation territoriale de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France le mettant en demeure de mettre en œuvre toute mesure lui permettant de respecter les normes de qualité fixées par la réglementation, sous peine de fermeture administrative ;

VU le rapport motivé en date du 12/04/2016 établi par le directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France pour le département de Paris, concluant à la nécessité d'interdire au public l'utilisation du bassin de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET, sis 10, rue de Bruxelles à Paris (75009) ;

CONSIDERANT les non-conformités de l'eau du bassin constatées au cours des six derniers mois ;

- 19/01/2016 : chlore combiné élevé (0,80 mg/L) ;
germes revivifiables à 36°C (> 300 UFC/mL) ;
- 27/01/2016 : chlore libre actif élevé (1,58 mg/L) ;
- 18/02/2016 : germes revivifiables à 36°C (> 300 UFC/mL) ;
- 10/03/2016 : chlore libre actif trop faible (0,22 mg/L) ;
- 11/04/2016 : chlore disponible trop faible (0,14 mg/L).

CONSIDERANT que les teneurs élevées en désinfectant mesurées lors des analyses du contrôle sanitaire de l'eau du bassin de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET, en dates du 27/01/2016, du 10/03/2016 et du 11/04/2016, constituent un manquement manifeste aux articles D.1332-2 et D.1332-3 du code de la santé publique et à l'article 5 de l'arrêté du 7 avril 1981 susvisé ;

CONSIDERANT que la baignade dans le bassin est susceptible de nuire à la santé des baigneurs ;

CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre par la personne responsable de l'établissement n'ont pas permis de garantir en permanence une qualité d'eau conforme aux normes ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le bassin de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET, sis 10, rue de Bruxelles à Paris (75009) dont le président est Monsieur AIDAN, est interdit d'accès à des fins de baignade ou de pratique sportive.

ARTICLE 2 :

Cette interdiction sera levée dès lors que la personne responsable de la piscine aura fait la preuve que les normes de qualité réglementaires pourront à nouveau être respectées en permanence et que de nouvelles analyses du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau du bassin, diligentées par l'Agence régionale de la santé, auront permis de constater la conformité de l'eau du bassin.

Lors de la réouverture du bassin, l'établissement sera soumis à **un contrôle sanitaire réglementaire renforcé avec deux contrôles par mois sur une durée de trois mois**, réalisés par le laboratoire CARSO, à la charge de l'établissement HOTEL MAISON SOUQUET (75009) conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2013 relatif à la surveillance de la qualité de l'eau des piscines.

ARTICLE 3 :

Pendant la période de fermeture, la personne responsable de l'établissement devra afficher le présent arrêté de manière visible, à l'entrée de l'établissement et à proximité du bassin Maison Souquet. Elle devra prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter l'accès au bassin concerné par toute personne.

ARTICLE 4 :

L'autorisation de réouverture administrative sera notifiée par arrêté préfectoral portant abrogation du présent arrêté, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, à Monsieur AIDAN en sa qualité de président de l'établissement.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris (Agence régionale de santé Ile de France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction Générale de la Santé – EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification aux destinataires de la présente décision, ou publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

ARTICLE 6 :

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, la maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **15 AVR. 2016**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,
le délégué territorial de Paris,


Gilles ECHARDOUR

Agence régionale de santé

75-2016-05-25-014

ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 3ème étage, porte n°15 de l'immeuble sis 87, rue de la Jonquière à Paris 17ème



PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
 PREFET DE PARIS

Agence régionale
 de santé d'Ile-de-France

Délégation territoriale
 de Paris

dossier n° : **16050087**

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 3^{ème} étage, porte n°15 de l'immeuble sis **87, rue de la Jonquière à Paris 17^{ème}**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,
 PRÉFET DE PARIS,
 Officier de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-2, 32, 51, 119 et 121 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°201646-0028 du 15 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 20 mai 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé 3^{ème} étage, porte n°15 de l'immeuble sis **87, rue de la Jonquière à Paris 17^{ème}** occupé par Madame Thérèse PICOU LECOMBLE, dont le gestionnaire est HABITAT SOCIAL FRANCAIS, domicilié 48, rue Albert 75013 PARIS ;

Considérant que le logement est sale, encombré de vêtements et d'objets divers ce qui rend la circulation difficile. Des sacs d'ordures ménagères sont stockés dans le coin cuisine ;

Considérant qu'il ressort notamment dudit rapport que l'accumulation de tous ces objets constitue un risque significatif d'incendie ;

Considérant que des aliments périmés sont stockés sur le plan de travail de la cuisine et que le logement est infesté d'insectes ;

Considérant que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 20 mai 2016 constitue un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

Considérant qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

Sur proposition du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRÊTE

Article 1. - Il est fait injonction à Madame Thérèse PICOU LECOMBLE, occupante, de se conformer, dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé au 3^{ème} étage, porte n°15 de l'immeuble sis **87, rue de la Jonquière à Paris 17^{ème}**

1. **débarrasser, nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage,**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Article 2. - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction Générale de la Santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

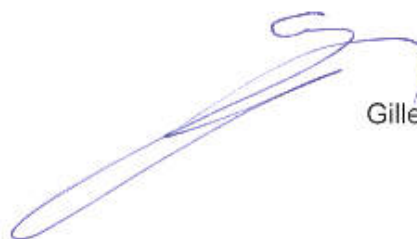
Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 4. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Thérèse PICOU LECOMBLE en qualité d'occupante.

Fait à Paris, le **25 MAI 2016**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,
le délégué territorial de Paris,



Gilles ECHARDOUR

Préfecture de Police

75-2016-05-26-014

Arrêté n°DTPP 2016-476 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"POMPES FUNÈBRES SENOUF" situé 4 rue de
Thionville 75019 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016_476

Paris, le 26 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP 2011-406 du 20 avril 2011 portant habilitation n°11-75-0276 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « POMPES FUNEBRES SENOUF » situé 4, rue de Thionville à Paris 19^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à un sous-traitant ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

POMPES FUNEBRES SENOUF
4, rue de Thionville
75019 PARIS

exploité par Monsieur Bernard SENOUF est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGIENE FUNERAIRE DE L'OUEST PARISIEN (HFOP)	- soins de conservation - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.	41 rue de l'Abbé Glatz 92600 Asnières-sur-Seine	12-92N-0071

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-27-010

Arrêté n°DTPP 2016-479 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"POMPES FUNÈBRES CONVENTION" situé 166 rue de
la Convention 75015 PARIS



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-479

Paris, le 27 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté n° DTPP 2014-513 du 23 juin 2014, modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0237 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « POMPES FUNEBRES CONVENTION » situé 166, rue de la Convention à Paris 15^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016 demandant la modification de l'habilitation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié :

L'établissement :

POMPES FUNEBRES CONVENTION

166 rue de la Convention

75015 PARIS

exploité par Monsieur Lambert Edouard RAVASI, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activité	Adresse	N° habilitation
ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE	- Soins de conservation	99 bis avenue du Général Leclerc 75014 PARIS	15-75-0221
ABYDOS TRANSPORTS FUNERAIRE	- Transport de corps avant et après mise en bière	99 bis avenue du Général Leclerc 75014 PARIS	16-75-0402
SARL CONVOI SERVICE	- Transport de corps avant et après mise en bière - Fourniture de corbillards et de voitures de deuil - Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	13 rue Saint Honoré 78000 VERSAILLES	12-78-0156

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : L'arrêté DTPP n° 2016-437 du 17 mai 2016 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT

Préfecture de Police

75-2016-05-30-005

Arrêté n°DTPP 2016-491 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 190 rue du faubourg Saint
Antoine 75012 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-491

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-1113 du 28 septembre 2012 portant habilitation n°12-75-0017 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 190, rue du faubourg Saint-Antoine à Paris 12^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

190, rue du faubourg Saint-Antoine

75012 PARIS

exploité par Monsieur Jean-Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-491 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
190, rue du faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-010

Arrêté n°DTPP 2016-492 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 100 bis quai de la Rapée
75012 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-492

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2011-839 du 23 août 2011 portant habilitation n°11-75-0218 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 100 bis, quai de la Râpée à Paris 12^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

100 bis, quai de la Râpée

75012 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-492 du :

30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

100 bis, quai de la Rapée

75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-011

Arrêté n°DTPP 2016-493 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 48 avenue Mozart 75016
PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-493

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-919 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0186 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 48, avenue Mozart à Paris 16^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

48, avenue Mozart

75016 PARIS

exploité par Monsieur Jean Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-493 du :

30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

48, avenue Mozart

75026 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-017

Arrêté n°DTPP 2016-494 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 9 rue des Batignolles
75017 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-494

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-918 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0187 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 9, rue des Batignolles à Paris 17^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

9, rue des Batignolles

75017 PARIS

exploité par Monsieur Jean-Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-494 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
9, rue des Batignolles
75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-012

Arrêté n°DTPP 2016-495 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 20 rue de la Granges aux
Belles 75010 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

Paris, le 30 MAI 2016

DTPP 2016-495

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-920 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0242 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 20, rue de la Grange aux Belles à Paris 10^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

20, rue de la Granges aux Belles

75010 PARIS

exploité par Monsieur Jean-Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-495 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
20, rue de la Granges aux Belles
75010 Paris

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-014

Arrêté n°DTPP 2016-496 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 124 avenue Émile Zola
75015 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-496

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-921 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0195 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » située 124, avenue Emile Zola à Paris 15^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

124, avenue Emile Zola

75015 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-496 du : 30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
124, avenue Émile Zola
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-013

Arrêté n°DTPP 2016-497 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 74 avenue des Gobelins
75013 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-497

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-922 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0194 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 74, avenue des Gobelins à Paris 13^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

74, avenue des Gobelins

75013 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	- transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	- transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires.	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjoite au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-497 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
74, avenue des Gobelins
75013 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-015

Arrêté n°DTPP 2016-498 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 165 rue de la Convention
75015 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-498

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-923 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0232 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 165, rue de la Convention à Paris 15^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à un sous-traitant ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

165, rue de la Convention

75015 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – tél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-498 du :

30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
165, rue de la Convention
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-008

Arrêté n°DTPP 2016-499 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 5 avenue de la
République 75011 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

Paris, le 30 MAI 2016

DTPP 2016-499

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-924 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0162 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 5, avenue de la République à Paris 11^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

5, avenue de la République

75011 PARIS

exploité par Monsieur Jean-Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-499 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
5, avenue de la République
75011 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-004

Arrêté n°DTPP 2016-500 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 3 rue du Faubourg
Saint-Jacques 75014 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-500

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-925 du 6 août 2012 portant habilitation n°12-75-0192 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 3, rue du Faubourg Saint-Jacques à Paris 14^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

3, rue du Faubourg Saint-Jacques

75014 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence
est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-500 du :

30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

3, rue du Faubourg Saint Jacques

75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-016

Arrêté n°DTPP 2016-501 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 212 rue de Charenton
75012 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-501

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-1115 du 28 septembre 2012 portant habilitation n°12-75-0027 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 212, rue de Charenton à Paris 12^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié :

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

212, rue de Charenton

75012 PARIS

exploité par Madame Ghislaine Couroux, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-501 du : **30 MAI 2016**

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
212, rue de Charanton
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr



Préfecture de Police

75-2016-05-30-006

Arrêté n°DTPP 2016-503 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 6 avenue de la Porte de
Saint Ouen 75018 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-503

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2012-1114 du 28 septembre 2012 portant habilitation n°12-75-0022 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 6, avenue de la Porte de Saint-Ouen à Paris 18^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

6, avenue de la Porte de Saint-Ouen

75018 PARIS

exploité par Monsieur Jean-Pierre NISSE, directeur d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-503 du : 30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
6, avenue de la Porte de Saint-Ouen
75018 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-009

Arrêté n°DTPP 2016-504 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne "Services
Funéraires - Ville de Paris" situé 166 rue Raymond
Losserand 75014 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-504

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2016-230 du 15 mars 2016 portant habilitation n°16-75-0291 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « Services Funéraires – Ville de Paris » situé 166, rue Raymond Losserand à Paris 14^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**

166, rue Raymond Losserand

75014 PARIS

exploité par Madame Ghislaine COUROUX, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,**
- **Gestion d'un crématorium.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES- GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n° 2016-504 du : 30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Enseigne : **Services Funéraires – Ville de Paris**
166, rue Raymond Losserand
75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA
DS-516-GZ
DS-639-TY

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

CH-433-VD
CH-810-ST
CH-829-ST
CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2016-05-30-007

Arrêté n°DTPP 2016-505 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire - établissement
"Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes
Funèbres de la Ville de Paris" à l'enseigne
"RÉVOLUTION - OBSÈQUES.FR" situé 10 rue de
Bellevue 75019 PARIS.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Section Opérations Mortuaires

DTPP 2016-505

Paris, le 30 MAI 2016

ARRÊTÉ

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2015-377 du 1^{er} juin 2015 portant habilitation n°15-75-0339 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris », à l'enseigne « REVOLUTION OBSEQUE.FR » situé 10, rue de Bellevue à Paris 19^{ème} ;
- Vu le courrier du 23 mai 2016, signalant le recours de cet établissement à des sous-traitants ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est ainsi modifié:

L'établissement :

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **REVOLUTION-OBSEQUES.FR**

10, rue de Bellevue

75019 PARIS

exploité par Madame Cendrine CHAPEL, directrice d'agence

est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière au moyen des véhicules listés en annexe jointe,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

L'établissement est également habilité à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation de chaque sous-traitant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Société	Activités	Adresse	N° habilitation
HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière, - transport de corps après mise en bière, - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires, - fourniture de corbillards et de voitures de deuil, - fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. 	20 boulevard de la Muette 95140 GARGES-LES-GONESSE	14-95-0185
THANYS 78	<ul style="list-style-type: none"> - transport de corps avant mise en bière - transport de corps après mise en bière - soins de conservation, - fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires. 	6 bis, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	15-78-0202

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau de la prévention et de la protection sanitaires,



Marie-Line THEBAULT



PREFECTURE DE POLICE

Annexe à l'arrêté DTPP n°2016- 505 du

30 MAI 2016

LISTE DES VEHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris

Enseigne : **REVOLUTION-OBSEQUES.FR**

10, rue Bellevue

75019 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIERE

CA-546-NA
CA-560-NA
CA-580-NA

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE

CA-503-DR
CA-481-DR
CA-510-DR
CA-521-DR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr